



**Comité des représentants permanents auprès
du Programme des Nations Unies pour
les établissements humains**

Première réunion à participation non limitée/

Examen à mi-parcours de haut niveau

Nairobi, 29 juin–1^{er} juillet 2021

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Progrès dans la mise en œuvre du Nouveau
Programme pour les villes : préparation
du rapport quadriennal du Secrétaire général
sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau
Programme pour les villes**

Mise à jour concernant la préparation du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

Rapport de la Directrice exécutive

Introduction

1. Le rapport quadriennal est établi en application de la résolution 71/235 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a accueilli avec satisfaction l'adoption du Nouveau Programme pour les villes et prié le Secrétaire général de faire rapport sur les progrès de sa mise en œuvre tous les quatre ans. Le premier rapport du Secrétaire général, paru en 2018, a été soumis la même année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Bien que des défis et des opportunités inattendus se soient présentés depuis la parution du premier rapport en 2018, les mesures prises pour appliquer ses principales recommandations, qui étaient de mettre en place un système d'établissement de rapports progressif et inclusif et de renforcer le mécanisme de coordination à l'échelle du système des Nations Unies pour le suivi et l'établissement des rapports, ont progressé régulièrement. La production de directives spécifiques pour l'établissement des rapports et la mise au point d'outils de formation et de renforcement des capacités pour l'analyse des données, l'établissement d'indicateurs dédiés pour le Nouveau Programme pour les villes et l'adoption d'un cadre mondial de suivi ont été réalisés. Le rapport présente un examen intérimaire des travaux en cours pour préparer la deuxième édition du rapport quadriennal, qui devra être présenté en 2022.

I. Textes portant autorisation des travaux

2. Le Nouveau Programme pour les villes a été adopté en tant que document final de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, tenue à Quito en 2016. Ensemble, le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable, adoptés en 2015, placent l'urbanisation durable au premier plan de la politique internationale de développement. L'objectif de développement durable 11, « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables », reconnaît clairement le rôle

* HSP/OECPR.2021/1.

transformateur des villes en tant que pôles de développement et de prospérité, où les facteurs de densité, d'économie et de proximité peuvent permettre la réalisation de tous les autres objectifs de développement durable.

3. Le Nouveau Programme pour les villes affirme sa portée universelle et son attachement à une approche transparente, participative et axée sur l'être humain¹. Il souligne que le processus de suivi et d'évaluation devrait prendre en considération les contributions des administrations nationales, infranationales et locales, ainsi que celle des organisations régionales et sous-régionales, des grands groupes et des parties prenantes.

4. Dans le Nouveau Programme pour les villes, les chefs d'État et de gouvernement, les ministres et les hauts représentants ont réaffirmé « le rôle et les compétences d'ONU-Habitat, dans le cadre de son mandat de coordination des questions relatives à l'urbanisation durable et aux établissements humains durables »², en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Ils ont souligné « la nécessité d'améliorer la coordination et la cohérence des actions menées par l'ensemble des organismes des Nations Unies en faveur du développement urbain durable, dans le cadre de la planification stratégique, de la mise en œuvre et de l'établissement de rapports à l'échelle du système, comme indiqué au paragraphe 88 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 »³. Ils ont invité « l'Assemblée générale à prier le Secrétaire général, compte tenu des contributions volontaires émanant des pays et des organisations régionales et internationales compétentes, de faire rapport tous les quatre ans sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes »⁴. Le Secrétaire général a présenté le premier rapport de ce type en 2018 et l'a soumis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social la même année.

5. Le rapport du Secrétaire général de 2018 a été rédigé avec le concours de plus de 23 entités des Nations Unies, cinq commissions économiques et sociales régionales et 30 partenaires, dont les contributions ont été coordonnées par ONU-Habitat. Parallèlement, ONU-Habitat a travaillé en étroite collaboration avec la Division de statistique de l'ONU pour compléter le processus de suivi des objectifs de développement durable.

6. Le Nouveau Programme pour les villes joue le rôle d'accélérateur en confrontant les défis et en relançant les progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le rapport du Secrétaire général de 2018 soulignait l'importance de relier et renforcer mutuellement ces programmes mondiaux, le Nouveau Programme pour les villes servant de cadre à l'harmonisation des politiques, plans, approches et actions dans le contexte urbain. L'évaluation de l'impact de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes à tous les niveaux suppose une démarche intégrée nécessitant des données quantitatives et qualitatives, y compris des analyses spatiales.

7. Le rapport de 2018 soulignait qu'un environnement plus propice était un préalable à la cohérence des politiques visant à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes ; en réponse, des mesures ont été prises pour faciliter l'accès aux données et aux connaissances, élargir la portée des finances municipales, mettre à disposition des compétences et développer les capacités. Le rapport mentionnait la nécessité de faire des recherches pour disposer de connaissances sur les facteurs qui déterminent les liens entre les objectifs et cibles mondiaux. Il a reconnu, à cet égard, que l'Initiative pour la prospérité des villes d'ONU-Habitat avait aidé à comprendre la nature et la force des différentes dimensions de l'urbanisation durable et les liens qui les unissent.

8. Le rapport du Secrétaire général exprimait également l'intention d'adopter une approche graduelle pour l'établissement des rapports sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en s'appuyant sur le cadre mondial de suivi des objectifs de développement durable et sur les efforts menés par le Département des affaires économiques et sociales (DESA) et la Division de statistique de l'ONU. Cette approche graduelle tendrait à : a) renforcer les systèmes en vue de la création de plateformes de données participatives et conviviales ; b) s'appuyer sur les plateformes existantes pour participer en partenariat à la production de données, de connaissances et de rapports ; c) consolider les partenariats avec les entités compétentes des Nations Unies dans le cadre d'un mécanisme de coordination à l'échelle du système des Nations Unies ; et d) développer les capacités

¹ Nouveau Programme pour les villes (A/RES/71/256), par. 16 et 162.

² *Ibid.*, par. 165.

³ *Ibid.*, par. 83.

⁴ *Ibid.*, par. 166.

d'établissement de rapports sur la mise en œuvre effective des programmes de développement urbain durable.

9. Au niveau mondial, des plateformes telles que la Forum politique de haut niveau pour le développement durable offrent des mécanismes additionnels pour évaluer et notifier les progrès de la mise en œuvre du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes. La dixième session du Forum urbain mondial, convoquée par ONU-Habitat en 2020, a été l'occasion d'évaluer les défis à relever et d'inaugurer la Plateforme du Programme pour les villes, qui permettra de compiler les rapports nationaux au titre du Nouveau Programme pour les villes. Les commissions économiques et sociales régionales de l'ONU ont joué un rôle essentiel en suscitant une prise de conscience et en mobilisant un soutien politique en faveur des programmes mondiaux de développement durable. Plusieurs commissions régionales ont convoqué des forums régionaux et soutenu des forums nationaux chargés d'évaluer les progrès de la réalisation des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes. Ces forums facilitent l'apprentissage par les pairs et la prise en compte des spécificités régionales.

10. Plus d'une douzaine d'entités des Nations Unies ont défini des stratégies internes pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et plusieurs autres sont en train de le faire. Les activités de plaidoyer conjointes ont donné davantage de visibilité au Nouveau Programme pour les villes, donné un sens d'appropriation et approfondi la compréhension des liens entre le Nouveau Programme pour les villes et d'autres programmes de développement. De nouvelles données et informations ont ainsi pu être produites et de nouveaux partenaires se sont manifestés pour contribuer au suivi global du Nouveau Programme pour les villes. Des activités de renforcement des capacités destinées à divers acteurs et parties prenantes fournissant des données sont également en cours.

11. ONU-Habitat s'est joint à la Commission de statistique et aux commissions régionales, aux programmes, fonds et équipes de pays des Nations Unies, et aux institutions financières internationales, qui sont des partenaires clés dans l'établissement de rapports sur les progrès globaux de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Ces institutions continuent d'apporter un soutien cohérent au renforcement des capacités des acteurs locaux qui fournissent des données et des analyses, tels que les administrations locales, les universités, les bureaux nationaux de statistique, les systèmes de données et les organes d'évaluation.

II. Système de suivi et d'établissement de rapports sur le Nouveau Programme pour les villes et le programme mondial pour le développement

12. Le suivi du Nouveau Programme pour les villes s'inspire du système d'indicateurs et de données du cadre de suivi du Programme 2030 dont la Division de statistique assure la coordination. Cette approche complète la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau local.

13. En 2022, le deuxième rapport quadriennal sur le Nouveau Programme pour les villes inclura des données sur la mise en œuvre, permettant d'analyser les changements intervenus et les facteurs à l'origine de ces changements. Compte tenu de la nature interactive de ce programme, les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports sur les villes ont été fusionnés pour produire un cadre mondial de suivi des villes, présenté ci-dessous.

14. De nombreux indicateurs urbains, tels que les mesures spatiales, posent des problèmes particuliers en raison de leur nature intrinsèque. Pour y faire face, les capacités locales doivent être développées afin de pouvoir travailler avec de nouvelles méthodes de collecte et d'harmonisation des données. Le plus important est de constituer des séries de données compatibles et cohérentes en déployant la définition opérationnelle proposée pour le concept de « ville » afin de remédier au problème persistant posé par la coexistence des diverses définitions et critères utilisés par les bureaux nationaux de statistique.

15. Pour assurer en outre la communication systématique de données au niveau des pays, ONU-Habitat a proposé de choisir un « échantillon national de villes » pour permettre aux pays de suivre un ensemble cohérent de villes et d'agréger les valeurs de manière plus systématique afin d'obtenir des données plus comparables.

16. Des données par sexe et par âge et des données relatives à d'autres catégories de la population, comme les personnes handicapées, sont produites par les institutions étatiques et les acteurs de la société civile, améliorant ainsi le suivi à différents niveaux et soutenant l'engagement de « ne faire aucun laissé pour compte ». Les progrès dans l'analyse des données spatiales permettent désormais de désagréger l'information jusqu'au niveau des localités et des quartiers. Un appui aux données spatiales

est également fourni par d'autres entités des Nations Unies telles que le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale et d'autres partenaires mondiaux œuvrant dans le domaine des technologies d'observation de la Terre. Ces efforts ont abouti à la mise au point d'une boîte à outils dédiée à l'observation de la Terre, lancée en février 2021⁵.

A. **Élaboration de directives pour l'établissement des rapports nationaux**

17. Le Nouveau Programme pour les villes demande aux États membres de mener des examens périodiques pour suivre les progrès accomplis, en évaluer l'impact et assurer une mise en œuvre effective et en temps voulu aux niveaux national, régional et mondial. En outre, il encourage un suivi et une évaluation volontaires à l'initiative des pays, qui se déroulent de manière ouverte, inclusive, participative et transparente et qui se fassent à plusieurs niveaux. L'établissement des rapports se veut inclusif et continu, visant à promouvoir et renforcer des partenariats entre parties prenantes et à favoriser les échanges de solutions urbaines, tout en mettant en évidence les liens concrets avec le suivi et l'évaluation du Programme 2030.

18. Pour aider les États membres, en 2019, ONU-Habitat a établi, en consultation avec les États membres, les commissions régionales et d'autres partenaires du développement, des directives pour l'établissement des rapports sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Ces directives ont été publiées en ligne sur la Plateforme du Programme pour les villes et adressées aux États membres en novembre 2019. Il était prévu que les gouvernements soumettent leurs rapports avant novembre 2020 ; toutefois, en raison des perturbations causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le délai pour la présentation des rapports a été repoussé au 31 mars 2021. Certains États membres ont demandé un nouveau délai, actuellement à l'étude.

19. Les rapports nationaux sont une contribution essentielle aux rapports quadriennaux du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et l'objectif de développement durable 11. Les meilleures pratiques, les leçons apprises et les études de cas incluses dans les rapports contribuent à l'apprentissage entre pays et offrent une ressource commune aux responsables de la mise en œuvre du programme.

B. **Mise en place de la Plateforme du Programme pour les villes**

20. La Plateforme du Programme pour les villes est un portail en ligne élaboré par ONU-Habitat en consultation avec les parties prenantes. Elle a été inaugurée à Surabaya (Indonésie) à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'habitat, le 6 octobre 2020⁶. Elle a été conçue pour servir de dépositaire et espace interactif où mettre en commun les avancées du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable ayant trait au milieu urbain. Le portail donne accès aux éléments suivants :

- a) Les rapports des États membres sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable ayant trait au milieu urbain ;
- b) Le cadre de suivi du Nouveau Programme pour les villes et les indicateurs connexes ;
- c) Les rapports d'auto-évaluation sur la mise en œuvre des Actions déclarées d'Abou Dhabi, document final de la dixième session du Forum urbain mondial ;
- d) Des bases de données et études de cas sur les meilleures pratiques urbaines ;
- e) Des outils d'apprentissage et de développement des capacités, et des cours en ligne ;
- f) La possibilité d'entrer en contact avec les autres parties prenantes de la communauté du Programme pour les villes.

21. Le portail facilitera la synthèse et l'analyse comparative. Les initiatives nationales seront décrites sur les pages de la plateforme dédiées aux pays. Une section sera spécialement consacrée aux indicateurs du Nouveau Programme pour les villes soumis par les États membres, sur la page de la plateforme consacrée à l'analyse des données.

⁵ <https://eo-toolkit-guo-un-habitat.opendata.arcgis.com/>.

⁶ <https://www.urbandevelopmentplatform.org/>.

22. Le Nouveau Programme pour les villes a été conçu pour que tous les groupes constitutifs de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, ainsi que les autres partenaires, puissent partager et utiliser l'information disponible. La Plateforme est un socle de connaissances crucial pour la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement durable et elle est reliée à la plateforme mondiale de connaissances sur le développement durable du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA). En outre, la Plateforme sera reliée aux plateformes régionales de connaissances, en coordination avec les commissions régionales et les organisations intergouvernementales. Un groupe consultatif sera constitué pour renforcer l'association des parties prenantes à la Plateforme du Programme pour les villes.

23. La Plateforme comprend un répertoire consultable des meilleures pratiques urbaines, qui inclut les initiatives partenaires telles que le Prix international de Dubaï, le Prix de Guangzhou et le Programme mondial des meilleures pratiques de l'Expo 2020 de Dubaï. Il existe aussi un portail de ressources pour toutes les publications liées au milieu urbain, qui comprend les rapports régionaux sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

C. Le Programme d'indicateurs urbains et le cadre de suivi du Nouveau Programme pour les villes

24. Tout au long de l'année 2020, ONU-Habitat a travaillé avec divers partenaires et parties prenantes dans le but d'aider les États membres à mettre en place des systèmes de suivi des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes par le biais d'un nouveau Programme d'indicateurs urbains. Les données ainsi produites ont directement contribué à l'élaboration des politiques et fourni une base de preuves à l'appui de mesures transformatrices. Le nouveau Programme d'indicateurs urbains a produit : un cadre global pour suivre les indicateurs relatifs aux établissements humains, le cadre de suivi du Nouveau Programme pour les villes, une note technique sur la définition opérationnelle du concept de « ville » et la méthode fondée sur l'échantillon national de villes, un guide sur la création d'observatoires urbains, une note technique sur l'Initiative pour la prospérité des villes ainsi que neuf modules de formation sur les indicateurs relatifs à l'objectif de développement durable 11. Ces outils ont été utilisés comme matériels de formation dans le cadre de divers ateliers régionaux afin de renforcer les capacités en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation des indicateurs sur les établissements humains.

25. Des progrès ont été faits en matière de renforcement des capacités nationales pour la collecte, l'analyse et l'utilisation des données urbaines afin de suivre les progrès de la réalisation des objectifs de développement durable, y compris le lancement du programme phare sur les villes et les objectifs de développement durable. Depuis 2018, 17 ateliers de renforcement des capacités ont eu lieu avec près de 600 participants de plus de 50 pays, y compris des représentants des bureaux nationaux de statistique, d'administrations locales et nationales, de la société civile, d'universités, d'institutions publiques et privées, et de groupes spécifiques tels que les jeunes, les femmes et les personnes handicapées.

26. La base de données sur les indicateurs urbains, qui compte plus de 320 observatoires urbains locaux et nationaux, est un répertoire mondial de données urbaines qui se situe à de multiples niveaux territoriaux et qui peut être complétée par des données topiques provenant d'autres sources, y compris d'entités des Nations Unies.

27. Ces initiatives sont le fruit des efforts inlassables d'ONU-Habitat pour assurer un accès durable à des données et informations fiables sur les villes, permettant de suivre les programmes mondiaux. Le cadre des indicateurs du Nouveau Programme pour les villes a été élaboré en collaboration avec les partenaires mondiaux et harmonisé de manière à étayer l'établissement des rapports pour tous les programmes, à divers niveaux. Le nouveau Programme d'indicateurs urbains s'appuie sur des mesures spatiales, non spatiales et qualitatives qui sont autant d'outils essentiels pour étudier les formations urbaines aux niveaux les plus bas et pour élaborer des politiques, stratégies, plans d'action et programmes en faveur d'un développement urbain durable.

28. Les indicateurs urbains sont un moyen exhaustif de suivre, évaluer et examiner les conditions, tendances et problèmes des villes dans le monde grâce à des données ventilées de manière appropriée (par sexe, localité, âge, éducation, revenu, handicap). Ils sont un outil utile pour évaluer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes de manière à ne faire aucun laissé pour compte et à n'oublier aucun lieu. La base de données sur les indicateurs urbains peut être consultée sur le site <https://data.unhabitat.org/>.

D. Cadre mondial de suivi urbain

29. Dans le contexte de l'approche harmonisée à l'établissement de rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et d'autres programmes mondiaux, régionaux, nationaux et locaux, ONU-Habitat a dirigé le processus d'élaboration d'un cadre mondial de suivi urbain. Ce cadre est le fruit d'une collaboration avec les organismes des Nations Unies, les commissions régionales et plus de 25 partenaires de différentes institutions qui travaillent avec les indicateurs urbains. Des réunions de groupes d'experts et des discussions bilatérales ont permis d'orienter plus avant le développement du cadre, avant sa présentation finale à la Commission de statistique en 2022.

30. Le cadre couvre les dimensions et domaines clés du développement urbain, ainsi que les objectifs municipaux locaux, permettant l'adoption d'une approche consolidée pour rendre compte du développement urbain durable à tous les niveaux. Il s'inspire délibérément de trackers largement utilisés pour réduire les doubles emplois avec la production de données nationales et locales. Le cadre est un processus et un ensemble de mesures que toute ville pourra utiliser pour quantifier, évaluer ou classer les progrès accomplis dans la transformation de son tissu urbain vers quelque chose de plus durable. Les indicateurs peuvent révéler un rythme de changement ou un aperçu de la situation, permettant ainsi à une ville de suivre les progrès réalisés et l'alignement sur les objectifs de développement durable et le Nouveau Programme pour les villes, ou d'autres objectifs locaux. Le cadre sera mis à l'essai dans les villes qui ont exprimé leur intérêt et sera déployé par les équipes nationales œuvrant sur les rapports du Nouveau Programme pour les villes, les gouvernements locaux impliqués dans les examens locaux volontaires (VLR), les villes du programme phare d'ONU-Habitat sur les villes et les objectifs de développement durable, et les pays conduisant des bilans communs de pays.

III. Approche à l'échelle du système des Nations Unies concernant le suivi et l'établissement de rapports pour le rapport quadriennal

31. Les commissions régionales et la famille des Nations Unies ont joué un rôle central dans l'établissement du premier rapport quadriennal sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. La préparation du deuxième rapport quadriennal a été conçue de manière à obtenir une plus forte implication et une participation concrète de tous les partenaires. Le lancement de la Plateforme du Programme pour les villes, par exemple, comprend une section consacrée aux travaux dirigés par divers organismes des Nations Unies à l'appui de la stratégie pour un développement urbain durable à l'échelle du système des Nations Unies⁷.

32. Le système des Nations Unies a apporté un soutien direct aux États membres et aux partenaires, notamment par l'adaptation des normes universelles et des cadres mondiaux aux contextes régionaux et nationaux, par des dialogues sur la cohérence des politiques avec un large éventail de parties prenantes, par le développement des capacités et par le partage des connaissances, des expériences, des bonnes pratiques et des enseignements tirés.

33. Au niveau régional, les commissions économiques régionales jouent un rôle clef dans la mise en œuvre et l'examen du Programme 2030, de par leur couverture universelle, leur pouvoir de mobilisation, leurs plateformes intergouvernementales ainsi que leurs vastes mandats et savoir-faire intersectoriels. Elles permettent également de mieux faire entendre la voix des sous-régions et des pays présentant des besoins particuliers, notamment les pays les moins avancés, les pays développés sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays en crise. Les commissions régionales jouent aussi un rôle clef dans le plaidoyer et la mobilisation pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Par exemple, la Commission économique pour l'Afrique aide les États membres africains à intégrer l'urbanisation dans la planification du développement national, en mettant l'accent sur le renforcement des politiques et stratégies économiques et spatiales. Les pays se sont ainsi engagés à adopter une approche multisectorielle concernant l'urbanisation, liée aux objectifs nationaux de croissance et de transformation partagées. Les commissions régionales ont contribué à l'élaboration et à l'examen du Cadre mondial de suivi urbain, veillant à ce qu'il soit aligné sur les spécificités et priorités régionales.

⁷ https://www.urbanagendaplatform.org/un_system.

IV. Établissement de rapports au niveau local et par d'autres parties prenantes : examens locaux volontaires

34. Depuis 2018, les examens locaux volontaires (VLR) sont devenus pour les gouvernements locaux et régionaux un outil incontournable qui leur permet de rendre compte de leurs stratégies et réalisations relatives aux objectifs de développement durable et de mobiliser un large éventail d'acteurs locaux à l'appui des programmes mondiaux.

35. ONU-Habitat a soutenu et renforcé le mouvement VLR à l'échelle mondiale par : a) des partenariats stratégiques avec les institutions locales, nationales et internationales clefs ; b) un appui technique apporté aux gouvernements locaux et régionaux ; c) le développement normatif et le renforcement des capacités ; et d) un plaidoyer mondial et un soutien aux processus intergouvernementaux. Une attention particulière a également été accordée à l'exploitation du potentiel des examens locaux volontaires pour relier les rapports sur le Nouveau Programme pour les villes et sur les objectifs de développement durable au niveau local, ainsi que pour établir des liens forts entre les examens locaux volontaires et les examens nationaux volontaires.

36. Faisant fond sur un partenariat solide avec la ville de New York – pionnière du mouvement VLR – ONU-Habitat a mis en place un vaste réseau de collaborateurs à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies pour assurer la progression des examens locaux volontaires à l'échelle mondiale. Il s'agit notamment du Département des affaires économiques et sociales (DESA), des commissions économiques régionales, d'autres organismes des Nations Unies, des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, ainsi que des réseaux de gouvernements locaux et régionaux tels que ceux réunis par l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales.

37. ONU-Habitat a également apporté un soutien technique à de nombreux gouvernements locaux et régionaux aux quatre coins de la planète. En 2019, ONU-Habitat a travaillé avec Niteroi et Rio de Janeiro (Brésil) et Chimbote et Trujillo (Pérou) en leur qualité de premières villes pilotes pour les examens locaux volontaires en Amérique latine. En 2020, le Programme a aidé les villes de Moscou (Fédération de Russie) et de Florence (Italie) et, plus récemment, la municipalité du Grand Amman (Jordanie) à traiter leurs examens locaux volontaires. Le Programme travaille également en étroite collaboration avec la ville de Madrid pour faire progresser les examens locaux volontaires au niveau mondial, ainsi que pour soutenir le développement par la ville de son propre examen local volontaires, qui sera diffusé en 2021.

38. Le travail normatif d'ONU-Habitat à l'appui des examens locaux volontaires a pour but d'apporter aux partenaires locaux et nationaux des connaissances et conseils de pointe. Le volume 1 des Lignes directrices pour les examens locaux volontaires, intitulé « Analyse comparative des examens locaux volontaires existants »⁸, élaboré en partenariat avec Cités et gouvernements locaux unis, a été publié lors du forum politique de haut niveau de 2020 sur le développement durable. Un second volume de lignes directrices, explorant les liens entre examens locaux volontaires et examens nationaux volontaires, et fournissant des recommandations sur le renforcement de la gouvernance multi-niveaux pour l'établissement de rapports concernant les objectifs de développement durable et leur adaptation au contexte local est attendu au deuxième trimestre de 2021. Les examens locaux volontaires présentent en ce sens un lien étroit avec la préparation du rapport quadriennal et bénéficient du recours au Cadre mondial de suivi urbain.

39. Au niveau régional, ONU-Habitat a soutenu la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dans l'élaboration de directives régionales concernant les examens locaux volontaires en 2020, et le Programme travaille en étroite collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et avec Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique pour mettre au point et co-publier en 2021 des directives régionales sur les examens locaux volontaires pour l'Afrique. ONU-Habitat dispose d'une capacité unique à relier les dynamiques et examens locaux aux processus intergouvernementaux et de plaidoyer mondiaux, tels le forum politique de haut niveau sur le développement durable et le Forum urbain mondial. Le rôle du Programme en tant que secrétariat de Local2030, l'initiative à l'échelle du système des Nations Unies visant à soutenir l'adaptation des objectifs de développement durable au contexte local, constitue également un élément clef dans cette démarche de plaidoyer planétaire.

⁸ <https://unhabitat.org/guidance-for-voluntary-local-reviews-vol1-a-comparative-analysis-of-existing-vlrs>.

V. **État d'avancement de l'application des recommandations issues du rapport quadriennal de 2018**

40. Le premier rapport quadriennal contenait plusieurs recommandations à l'intention des États membres. ONU-Habitat a collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies et avec ses partenaires pour faire progresser leur mise en œuvre.

A. **La Commission de statistique et la Division de la statistique sont invitées à envisager l'adoption d'un échantillon national de villes à des fins d'harmonisation, de comparaison et d'agrégation des données à l'échelle régionale et mondiale, pour aider les États membres à rendre compte de la mise en œuvre du Programme**

41. Cette recommandation a été pleinement mise en œuvre. L'approche reposant sur un échantillon national de villes pour la production d'estimations nationales sur les indicateurs urbains mondiaux a été présentée à la quarante-neuvième session de la Commission de statistique, en 2019, et approuvée. Depuis, ONU-Habitat a organisé 11 ateliers régionaux réunissant des participants de plus de 90 pays, le but étant d'aider les pays à comprendre cette approche et à l'adopter.

B. **Le système des Nations Unies souhaitera peut-être renforcer les capacités des gouvernements et des administrations infranationales à mettre en œuvre le Programme et les objectifs de développement durable, ainsi qu'à en assurer le suivi et à en rendre compte, en collaboration avec des institutions fondées sur le savoir**

42. Depuis 2018, le système des Nations Unies appuie le renforcement des capacités en collaborant avec un large éventail d'organisations nationales et mondiales fondées sur le savoir. Les décideurs peuvent désormais accéder à une base de données d'indicateurs urbains en accès libre qui contient des données plus désagrégées. En outre, un référentiel d'observation de la Terre pour le suivi de l'objectif de développement durable 11, ainsi que des guides pour une définition mondiale des villes ont été créés et un cadre mondial harmonisé de suivi urbain est en cours d'élaboration. Pour répondre à la demande de données concernant la planification et la riposte des villes face à la COVID-19, ONU-Habitat et les partenaires CiTiIQ ont mis au point une nouvelle plateforme conviviale pour la prise de décisions éclairées, le plaidoyer et l'action⁹.

C. **Le système des Nations Unies devrait renforcer les plateformes multipartites existantes qui facilitent la participation et l'engagement à tous les niveaux et aider les États membres à établir des rapports concernant le Programme et les objectifs**

43. Aux niveaux mondial et régional, cette recommandation a été pleinement mise en œuvre par le lancement de la Plateforme du Programme pour les villes (Urban Agenda Platform), laquelle est rattachée à la Plateforme mondiale de connaissances sur le développement durable de DESA¹⁰. Les commissions régionales soutiennent également les plateformes régionales, au sein desquelles des synergies seront recherchées afin de maximiser la participation nationale.

44. Les mécanismes de partage des connaissances et les plateformes de communication participatives sont essentiels pour engager les partenaires et recueillir des données de manière intersectorielle. La dixième session du Forum urbain mondial, convoquée en 2020 par ONU-Habitat, a été l'occasion d'évaluer les défis et les premières étapes de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Plusieurs forums urbains nationaux ont également été créés aux fins de recenser davantage de connaissances et d'innovations et de garantir une participation et un engagement plus larges au niveau local.

⁹ <https://unhabitat.citiiq.com/>.

¹⁰ La Plateforme du Programme pour les villes remplace et incorpore le contenu de la Plateforme de mise en œuvre de la Déclaration de Quito sur les villes et les établissements humains viables pour tous (2016), qui appelait au développement de diverses plateformes pour l'engagement, la participation et le partenariat aux fins du suivi et de l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

D. Les États membres souhaiteront peut-être continuer à élaborer, le cas échéant, des politiques urbaines nationales inclusives, intégrées et fondées sur des données factuelles, en tant que catalyseurs de la mise en œuvre du Programme et des dimensions urbaines des objectifs aux niveaux national et local

45. La confirmation des politiques urbaines nationales en tant qu'élément du cadre des indicateurs relatifs à l'objectif de développement durable 11 en 2015 a stimulé l'intérêt des gouvernements et des administrations locales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques urbaines. ONU-Habitat a apporté un soutien technique direct à plus de 65 gouvernements et autorités infranationales dans l'élaboration de politiques urbaines fondées sur des données factuelles et répondant aux priorités locales et nationales. En 2020, quelque 150 pays disposaient de politiques urbaines nationales et de plans de développement régional opérationnels. Le rapport « Global state of national urban policy » (État des politiques urbaines nationales dans le monde) continue de rendre compte des progrès accomplis dans le développement de ces politiques.

E. Dans la logique d'une adaptation du Programme et des objectifs au contexte local, les États membres peuvent également soutenir la collecte et l'analyse, par les autorités infranationales et locales, de données quantitatives et qualitatives désagrégées, y compris d'indicateurs de genre, aux fins d'éclairer l'élaboration des politiques et de veiller à ce qu'aucune personne ne soit laissée pour compte et qu'aucun lieu ne soit oublié dans la mise en œuvre des objectifs

46. Davantage d'efforts ont été consacrés au renforcement de la collecte et de l'analyse des données au niveau local, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'observatoires urbains actifs, de villes produisant des rapports sur l'indice de prospérité urbaine et de gouvernements locaux traitant les rapports sur les examens locaux volontaires. La production de métadonnées concernant les indicateurs du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable, conformément aux recommandations relatives à la désagrégation des informations, a progressé avec le Département des affaires économiques et sociales, y compris la mise au point de techniques de mise à échelle pour la désagrégation spatiale des données. Des efforts sont continuellement déployés en divers endroits pour stimuler la capacité à produire des formes non conventionnelles de données générées avec la participation des communautés et d'autres acteurs locaux. D'autres efforts visant à intégrer les innovations, telle l'utilisation de processeurs d'intelligence artificielle pour réduire le coût du suivi et des rapports, progressent également.

F. Des mécanismes de financement à long terme et prévisibles devraient être créés pour la mise en œuvre et le suivi du Programme, notamment la capacité des gouvernements infranationaux à lever des fonds à partir de leurs propres sources de revenu

47. Cette recommandation doit être examinée plus avant. Depuis 2018, les financements incertains et la priorisation limitée accordée par les gouvernements et les administrations locales et autres acteurs se sont traduits par des ressources et capacités insuffisantes pour la mise en œuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes, et donc par un ralentissement des progrès attendus. La Plateforme du Programme pour les villes et le Cadre mondial de suivi urbain, ainsi que les activités connexes de formation et de mise en valeur du potentiel, nécessiteront un financement supplémentaire. Le plaidoyer, le renforcement des partenariats mondiaux et l'engagement accru du secteur privé sont quelques-unes des stratégies qui seront passées en revue pour un financement efficace.

VI. Feuille de route du rapport quadriennal de 2020

48. Tous les gouvernements sont supposés préparer leurs rapports nationaux volontaires en utilisant les lignes directrices prévues à cet effet, et les mettre à disposition sur la Plateforme du Programme pour les villes d'ici mai 2021. ONU-Habitat communiquera avec les États membres pour obtenir des éclaircissements et des informations supplémentaires entre mai et août 2021. Les autorités locales et les autres parties prenantes sont également invitées à préparer des rapports complémentaires pendant cette période.

49. ONU-Habitat continuera de traiter avec les commissions régionales et d'autres organismes des Nations Unies pour garantir que le rapport quadriennal soit établi via une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies. Des processus inclusifs et participatifs seront instaurés avec les partenaires de développement et les parties prenantes, notamment des réunions de groupes d'experts spécialisés, au cours du dernier trimestre de 2021.

50. Reconnaisant l'importance du Nouveau Programme pour les villes en tant qu'accélérateur du Programme 2030, ONU-Habitat œuvrera en tant que point focal avec d'autres organismes des Nations Unies pour renforcer les liens et la complémentarité des programmes et des actions à effet de levier, pour la réalisation de tous les objectifs de développement durable.

51. Les informations générées par le rapport d'ONU-Habitat intitulé *Cities and Pandemics: Towards a More Just, Greener and Equitable Future* (Villes et pandémies : vers un avenir plus juste, plus vert et plus sain) (mars 2021)¹¹ et la note de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain¹² seront intégrées lors de l'élaboration du projet final à soumettre au Cabinet du Secrétaire général. Une coordination solide de l'utilisation d'un cadre similaire de suivi des indicateurs, l'analyse des mécanismes visant à renforcer les liens réciproques entre le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable en milieu urbain, les propositions tendant à renforcer la cohérence politique de ces programmes et l'utilisation de la même plateforme en ligne pour l'établissement des rapports permettront une relation synergique et complémentaire entre le Nouveau Programme pour les villes et le « Rapport de synthèse sur l'objectif de développement durable 11 ».

52. La version finale du projet de rapport quadriennal devrait paraître en février 2022.

¹¹ <https://unhabitat.org/cities-and-pandemics-towards-a-more-just-green-and-healthy-future-0>.

¹² <https://unhabitat.org/un-secretary-general%E2%80%99s-policy-brief-on-covid-19-in-an-urban-world>.